

N° 10/72

28 juillet 1972

Sommaire:

424.91

	<u>Pages</u>
INTERVIEW DE M. ALAIN POHER PRESIDENT DU SENAT	1
QUESTIONS MONETAIRES - UNE TRAGEDIE EUROPEANO-AMERICAINE ?	8
L'AIDE AU DEVELOPPEMENT ET LA COMMUNAUTE - Le PE passe en revue l'ensemble des questions d'actualité	14
INTERVENTION DE M. A. VANDEWIELE DANS LE DEBAT DU SENAT BELGE CONSA- CRE AU BUDGET DES AFFAIRES ETRANGERES - Extraits de son discours -	22
Nouvelles brèves	26

Note

Le prochain numéro de de-europe ne paraîtra qu'en septembre par suite des vacances d'été.

Editeur: Groupe démocrate-chrétien du Parlement européen

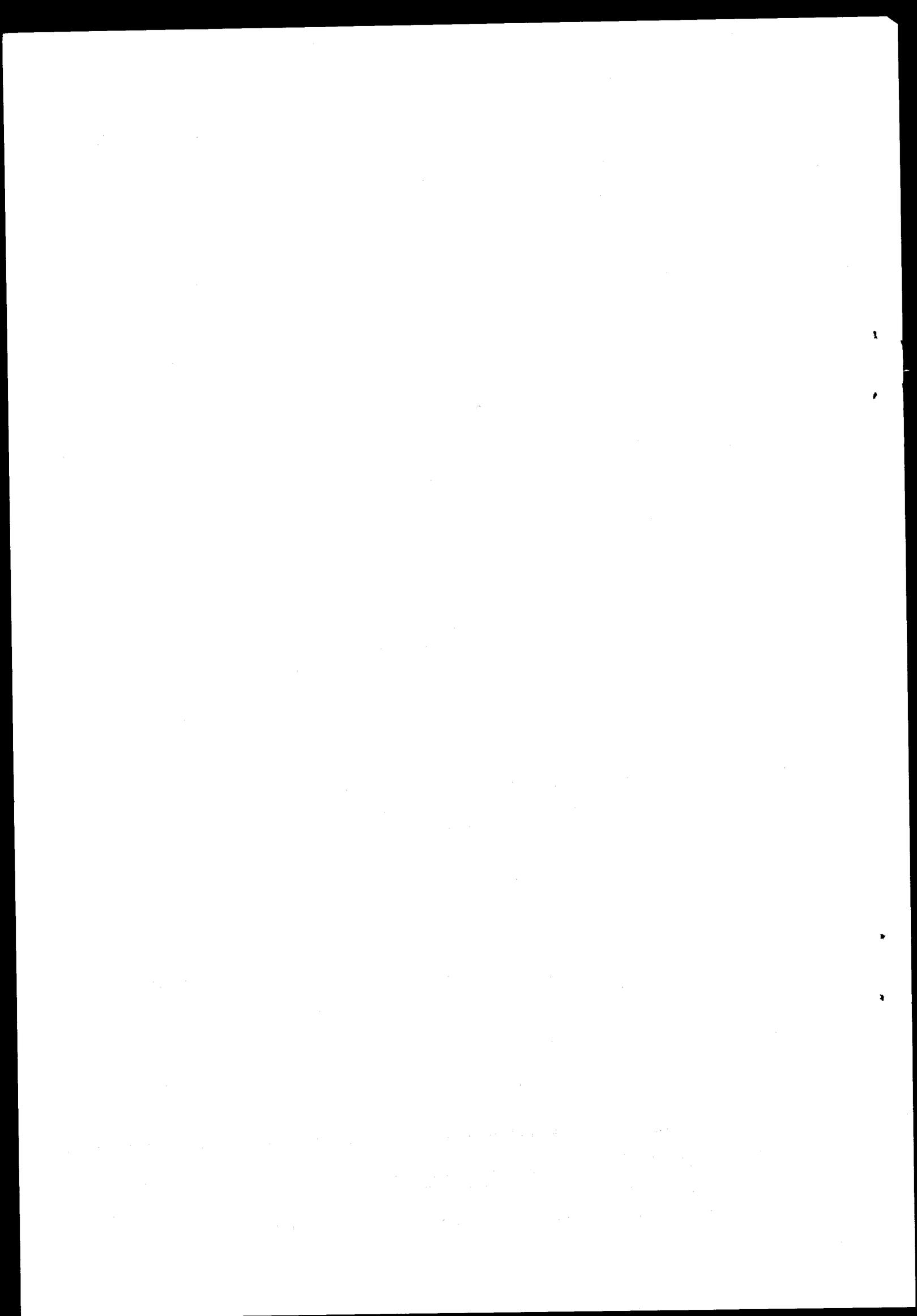
Responsable des articles: Friedrich Fugmann (A l'exception des articles signés, qui engagent la responsabilité de leur auteur)

Adresse: Luxembourg - Centre européen - Plateau du Kirchberg / *Téléphone:* 477.11 / *Télex:* 494 PARLEURO L

Prix de l'abonnement annuel: 100 FB

Banque: Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, n° 1002/9903-8

Publication bimensuelle/Reproduction - avec ou sans indication de source - souhaitée (Prière d'envoyer un exemplaire justificatif)



INTERVIEW DU PRESIDENT ALAIN POHER, A LA SUITE DE LA REUNION
A PARIS, LES 10 ET 11 JUILLET, DU BUREAU POLITIQUE DE
L'UNION EUROPEENNE DEMOCRATE CHRETIENNE (1)

Propos recueillis par François Bordry

Q. - Monsieur le Président, vous avez reçu au Palais du Luxembourg, le Bureau politique de l'U.E.D.C. C'est une preuve de l'importance que vous attachez à la coopération entre Démocrates Chrétiens d'Europe. Estimez-vous cette coopération suffisante, et son rôle utile à la construction européenne ?

Alain POHER. - J'ai toujours déploré que les Démocrates Chrétiens, qui sont au pouvoir dans plusieurs pays du Marché Commun, n'aient pas davantage de contacts entre eux. Pourtant, il est nécessaire qu'ils déterminent une position commune, pour que la construction européenne, tant au plan politique qu'au plan économique et social, réponde le mieux possible à leurs aspirations.

A l'origine de la grande aventure européenne, les responsables Démocrates Chrétiens, qui furent, ne l'oublions pas, les grands pionniers de l'Europe : Adenauer, Schuman, de Gasperi, etc., avaient entre eux des rencontres périodiques, qui leur permettaient de donner à leurs ministres des directives précises et coordonnées.

Mais, peu à peu, ces rencontres s'espacèrent, malgré un certain nombre de tentatives, parmi lesquelles celles de Pierre Pflimlin

(1) Interview publiée par l'hebdomadaire français "Démocratie Moderne", n. 122, 19 juillet 1972 - 207 boulevard St-Germain, Paris 7

et Robert Lecourt, dans le cadre des Nouvelles Equipes Internationales. On notait à cette époque une baisse de l'influence de la démocratie chrétienne sur la politique des pays européens.

Il y a une dizaine d'années, le chancelier d'Autriche Klaus avait réussi à réunir, dans son pays, près de Salzbourg, un sommet, afin que se retrouvent les responsables des partis démocrates chrétiens.

Mais, à cette époque, certains dirigeants allemands de la C.D.U. estimaient inutile de fréquenter les démocrates chrétiens français, qui n'étaient plus au pouvoir.

Mettant de côté les préoccupations idéologiques, ils préféraient s'entendre directement avec le pouvoir gaulliste. Les relations internationales des démocrates chrétiens devinrent pendant un certain temps pratiquement inexistantes.

L'ABOUTISSEMENT DE NOS EFFORTS

C'est au Congrès de Taormina, en 1965, que furent recréés ces liens, par la mise sur pied de l'U.E.D.C., l'Union Européenne des Démocrates Chrétiens. Je dois rendre justice aux amis italiens qui se sont préoccupés de cette carence absolument inadmissible et n'ont pas ménagé leurs efforts pour créer une instance appropriée à cette nécessité de contacts. On doit au ministre Rumor, toujours Président de l'Union, d'avoir rassemblé à nouveau les démocrates chrétiens. Il faut souligner aussi l'appui apporté depuis plusieurs années par le groupe démocrate chrétien du Parlement européen.

J'ai le sentiment que les structures, que nous cherchions depuis vingt ans, ont enfin été trouvées. J'ai simplement le regret qu'il ait fallu aussi longtemps pour aboutir.

En particulier, la réunion qui vient de se tenir à Paris a montré son efficacité, due à la qualité des rapports qui y ont été présentés et des interventions qui y ont été faites.

En septembre prochain, vingt ans auront passé depuis la constitution de la C.E.C.A. Les démocrates chrétiens n'ont plus maintenant la position dominante qu'ils avaient en Europe à l'époque. Il leur faut donc recréer des organes de concertation, organes qui leur paraissaient inutiles quand ils étaient presque partout au pouvoir et qu'ils craignaient d'être liés dans leurs décisions. Il faut, par conséquent, se féliciter qu'ait disparu chez nos amis eux-mêmes ce désir de plus grande liberté de manoeuvre qui s'apparentait au désir immodéré qu'ont encore certains gouvernements de la très illusoire "indépendance nationale".

LES CHANCES DES DEMOCRATES CHRETIENS

Q. - Cette session du Bureau politique de l'U.E.D.C. a consacré la plupart de ses travaux, après un rapport de M. Mario Scelba, à la préparation du Sommet de Paris. Quelle est, d'après vous, Monsieur le Président, l'influence que les démocrates chrétiens pourront exercer sur cette rencontre des chefs d'Etat ou de gouvernement, et par conséquent sur l'avenir de la construction européenne ?

A. POHER . - Ma réponse comportera trois aspects. Tout d'abord, l'information des gouvernements : en effet, le "Sommet" a été préparé par des réunions ministérielles au cours desquelles ce ne sont pas les partis politiques qui ont eu de l'influence, mais les fonctionnaires traditionnels des Chancelleries. Les Assemblées parlementaires ne seront informées des résultats du Sommet qu'a posteriori. Il était donc d'une grande utilité que les ministres démocrates chrétiens connaissent à l'avance l'avis des parlementaires de leurs partis. Certes, il est bon d'être informé par ceux qui ont la même orientation d'esprit, mais qui voient les problèmes sous un autre angle car leurs responsabilités et leurs informations sont différentes.

Second aspect : le contact des hommes et la confrontation amicale des points de vue. Chacun vient librement exposer ses idées, chaque parti peut même regrouper en son sein des militants qui ont des tendances différentes.

Il est trop fréquent, dans les réunions internationales, que les participants défendent avec passion leurs propres thèses sans chercher à connaître les raisons qui déterminent les prises de position des autres pays. Au cours de cette réunion au Sénat, nous sommes arrivés, après une longue discussion à une position commune, à une harmonisation des thèses en présence. C'est la preuve de notre réussite.

Enfin, le troisième aspect de ma réponse me paraît essentiel : les rapports examinés à cette réunion ont été défendus par des hommes politiques qui, au Parlement européen, à Strasbourg, avaient déjà rodé leurs points de vue en les confrontant avec ceux des autres forces politiques, les socialistes, les libéraux et même les gaullistes qui, en ce qui concerne ce Sommet, sont les plus loin de nous. Les parlementaires européens ont donc, à cette réunion de Paris, défendu leurs thèses en pleine connaissance de cause, ce qui a permis aux ministres présents de la Communauté d'être pleinement informés des réactions de tous. Et les conclusions auxquelles nous avons abouti sur la construction de l'Europe et la préparation du Sommet paraissent les seules que l'on peut avoir entre Démocrates Chrétiens à l'heure actuelle.

DEUX THESES EN PRESENCE

Q. - La position des Démocrates Chrétiens sur la préparation du Sommet et l'avenir de l'Europe est maintenant connue. Elle est très opposée aux thèses gaullistes. Pensez-vous que l'on ne s'oriente pas vers un blocage de la construction européenne ? Est-il possible d'être encore optimiste ?

A. POHER . - Alors que l'Europe vit quotidiennement une passe difficile, et que pour se développer elle a besoin d'échéances précises, un Sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement est nécessaire pour faire progresser l'intégration de nos pays. Mais il est clair, même si, comme moi, l'on refuse de relancer des guerres de religion, que deux thèses inconciliables sont toujours en présence : la thèse de ceux qui n'acceptent que la coopération

intergouvernementale, de caractère quasi diplomatique, et celle des hommes qui souhaitent une Europe dotée d'institutions spécifiques, c'est-à-dire, qui veulent que soit prévue la constitution à plus ou moins long terme d'un gouvernement européen responsable devant un Parlement élu au suffrage universel.

L'opposition entre ces deux thèses n'empêche pas que l'on puisse encore avancer dans des domaines concrets : il y a beaucoup à faire pour que progressent l'union économique et monétaire, la politique régionale, la politique commune de l'énergie ou celle des transports, sans que pour cela les uns ou les autres soient obligés d'abandonner leurs doctrines sur le fonctionnement futur de la Communauté.

Ne l'oublions pas, la Grande-Bretagne entre dans la Communauté européenne le 1er janvier 1973. Dès maintenant, il est possible d'affirmer que les avantages économiques que ce pays retirera du Marché Commun auront peu d'importance au regard du bénéfice politique et du prestige qui en résultera pour les dix pays associés.

Il est clair que la Grande-Bretagne voudra très vite encaisser ce dividende politique qui dépasse de beaucoup les petits profits que son économie pourra percevoir du fait de son adhésion au Marché Commun.

L' OPTIMISME EST PERMIS

Comprenons que l'Europe deviendra réellement la troisième puissance mondiale si elle sait trouver son unité. Chacun pour cela doit faire un effort de concession, permettant une harmonisation prochaine des points de vue.

Je suis persuadé que cette réunion à Paris des responsables démocrates chrétiens européens est une chance nouvelle pour l'Europe. On ne peut indéfiniment parler de l'Europe sans vouloir la faire réellement, ni croire, qu'elle est irréversible sans tout faire pour qu'elle le devienne vraiment.

Les gouvernements sérieux devront cesser d'amuser le tapis de la Conférence au Sommet en cherchant de faux prétextes pour ne pas avancer dans la voie de l'unité européenne.

Les Anglais sont réalistes, les démocrates chrétiens aussi. Voilà pourquoi, à la fin de cette réunion de Paris, je suis optimiste.

Q. - Le Sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des Dix est toujours officiellement prévu pour octobre, mais cette date est sans cesse remise en cause. Pensez-vous, Monsieur le Président, que le Sommet devrait nécessairement se tenir à cette date, quelles que soient les conditions ?

A. POHER. - Je ne sais pas quand aura lieu ce Sommet. Ce que je sais, c'est qu'il serait dangereux de le convoquer si les travaux préparatoires ne permettaient pas une réelle chance de succès. Mieux vaut un retard de la Conférence, qu'un échec trop spectaculaire, qui pèserait sur l'heureux avenir de l'Europe.

DES POSITIONS RAISONNABLES

Q. - On parle beaucoup, en ce moment, de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe. Est-on parvenu, sur ce sujet, à une attitude commune des démocrates chrétiens ?

A. POHER. - Ce thème n'était pas à l'ordre du jour de notre réunion. Une prochaine session lui sera consacrée à l'automne. Mais, dès maintenant, ma conviction est acquise : la Conférence sur la Sécurité européenne ne pourra vraiment permettre des progrès en vue d'assurer une paix effective et durable sur notre continent que si les dix pays membres de la Communauté élargie coordonnent leurs points de vue, et n'arrivent pas à Helsinki en ordre dispersé, en défendant des thèses plus ou moins contradictoires.

Il ne s'agit pas de constituer en Europe un bloc opposé à un autre bloc, mais, après une étude sérieuse, de savoir quelles positions peuvent être raisonnablement avancées afin que les pays européens ne jouent pas le rôle des Curiaces.

Les Russes savent déjà ce qu'ils veulent. Il faut que nous le sachions aussi. Pour ma part, ce que je souhaite, c'est que dans l'Europe Occidentale survivent les libertés démocratiques. On doit maintenir le style de vie qui est le nôtre malgré les transformations profondes que doit nécessairement amener la "nouvelle société". Cette "nouvelle société", il nous reste à la définir, car nous sommes beaucoup plus sûrs de l'urgence de cette novation sociale que compétents sur les moyens qu'il faut employer pour la réaliser.

QUESTIONS MONETAIRES - UNE TRAGEDIE EUROPEANO-AMERICAINE ?

L'interview que l'on trouvera ci-après fut recueillie avant que M. Schiller, ministre de l'économie et des finances d'Allemagne fédérale ne présentât sa démission (n'étant pas d'accord sur la décision du gouvernement de soumettre à une autorisation l'achat d'obligations par des étrangers, c'est-à-dire sur le commencement, dans la R.F.A., du dirigisme monétaire), avant le remaniement de l'équipe ministérielle française et avant que le gouvernement hollandais ne fût secoué (par des difficultés budgétaires). Est nouveau aussi le fait que les Américains se sont résignés à défendre eux-mêmes leur monnaie, au lieu de laisser ce soin à d'autres. Au dire d'un banquier américain, les Américains se sont décidés à "rentrer dans la société humaine".

Ceux qui avaient espéré qu'à leur Conférence de Londres, les ministres des finances, dépassant leur ordre du jour, iraient jusqu'à un "premier" (énième) échange de vues ont dû déchanter.

Il n'est pas encore possible de dire si, M. Schiller s'étant retiré, les différends monétaires germano-français seront plus faciles à aplanir et si la défense de la position européenne sera communautaire.

Ce que la Conférence au sommet (dont la tenue n'est pas encore certaine) décidera à cet égard, personne ne le sait.

On voudra bien garder ces faits à l'esprit pendant la lecture des interviews qui suivent.

dc-europe : Après les frayeurs de l'année 1971, les spécialistes européens de la politique financière étaient, à vrai dire, assez contents du nouveau régime monétaire mondial mis en place par les décisions prises par le F.M.I. le 18 décembre 1971 et de la création, par les décisions prises à Bâle par la future Communauté des Dix, d'une solidarité particulière entre les monnaies de la Communauté. Pourquoi la paix ne dura-t-elle pas ? Pourquoi la Grande-Bretagne et l'Irlande ont-elles décidé, le 23 mai, de laisser flotter leurs monnaies ? Pourquoi le Danemark utilise-t-il la marge du F.M.I. et non la marge, réduite de moitié, de la Communauté ? Pourquoi l'Italie paie-t-elle en dollars et non en monnaies communautaires les interventions opérées par les autres pays de la Communauté destinées à soutenir la lire ; pourquoi enfin des flots de dollars déferlent-ils de nouveau contre les digues de la Deutsche Bundesbank ?

M. le Professeur BURGBACHER

Si la politique monétaire est devenue si délicate, c'est parce que, dans un système de libre circulation des personnes, des biens et des capitaux et, au fond, de politique monétaire autonome, il n'y a et il n'y aura plus désormais de convertibilité en or. La circulation des capitaux, comme on sait, ne suit pas les intérêts monétaires du pays considéré, mais est régie par des intérêts économiques privés ou des considérations politiques supérieures. Pour les Européens, appartiennent à cette dernière catégorie, par exemple, leur insertion dans l'alliance occidentale ; celle-ci entraîne des relations politiques étroites avec les Etats-Unis et des égards réciproques à l'avenant. Aussi longtemps que la défense de l'Europe libre sera assurée par l'O.T.A.N., la nécessité d'harmoniser la politique monétaire et la politique de l'O.T.A.N. sera contraignante. Cela posé, ce serait pour nous un moindre mal que d'avoir, à l'intérieur de la Communauté, les relations de change maintenues telles qu'elles ont été fixées par l'accord de Washington, mais, aux frontières de la Communauté, la flottation à l'égard des monnaies tierces, non sans la limiter par une extension des marges extérieures. Les chances qu'aurait la création d'une nouvelle convertibilité sur la base d'une couverture partielle en or et d'une compensation partielle en devises doivent encore être étudiées de même que la mesure dans laquelle on pourrait, en l'espèce, recourir aux droits de tirage spéciaux. De toute façon, la proposition n'est réalisable que si la livre sterling cesse de flotter et recouvre des parités fixes. Il faut, de toute manière, abandonner le beau rêve d'une circulation de l'argent et des capitaux totalement libre en l'absence de convertibilité en or ; la raison en est que presque tous les pays ont déjà introduit des restrictions. Une flottation communautaire pourrait avoir pour conséquence une nouvelle dévaluation du dollar ;

il faut toutefois reconnaître que celle-ci affaiblirait la cohésion de l'O.T.A.N.

M. BOANO

Si la paix fut de courte durée, c'est déjà en raison des contradictions internes du nouveau système monétaire établi à Washington.

Parités fixes et inconvertibilité du dollar sont deux notions qui s'excluent mutuellement, de même qu'est intrinsèquement contradictoire un système d'union monétaire où les cours du change sont rendus fixes cependant que les politiques économiques des différents pays demeurent absolument autonomes ; l'interdépendance s'en trouve renforcée, sans que l'on se soucie, pour autant, de faire progresser l'intégration.

Deuxièmement, dans le cas de l'Angleterre, qui, et c'est compréhensible, se refusait à payer seule le prix extrême de la défense d'une politique irréaliste, les interdépendances étaient fixées dès avant que ne commençât le processus institutionnel d'intégration.

La raison pour laquelle des milliards de dollars n'ont pas tardé à réaffluer devant les murailles de la Deutsche Bundesbank est que jusqu'ici rien n'a été fait pour bloquer les masses énormes de devises spéculatives qui vagabondent sur les marchés internationaux, à la recherche de l'occasion de jouer sur les baisses ou les hausses des monnaies les plus fortes ou les plus faibles ; l'on n'a rien entrepris non plus pour remédier aux inconvénients croissants du prix monétaire déraisonnablement élevé de l'or. C'est pourquoi l'Italie qui, vous le savez, s'était maintes fois élevée contre le rôle monétaire de l'or, n'a pas estimé devoir abandonner une partie de ses réserves d'or sous la pression de pures spéculations internationales.

dc-europe : Dans ses explications, M. Barre avait donné à entendre que, parallèlement à la flottation communautaire, il y aurait lieu, au cas où celle-ci conduirait à une réévaluation de fait, d'introduire des taxes à l'importation pour protéger l'industrie de la Communauté.

M. le Professeur BURGBACHER

S'il devait en être ainsi, ce serait très vraisemblablement la fin du libre commerce mondial.

dc-europe : Dans une déclaration de presse du 28 juin 1972, le groupe DC a trouvé trop long le laps de temps de dix ans prévu pour l'arrivée, par les différentes étapes, à l'objectif final de l'union économique et monétaire. Comment serait-il possible d'abrèger ce délai ?

M. le Professeur LÖHR

D'une part, le Conseil de ministres, en sa réunion du 26 juin à Luxembourg, a décidé le maintien des parités fixées et a confirmé sa décision concernant le rétrécissement des marges de fluctuation des monnaies de la Communauté. D'autre part, cela signifie en même temps que les mesures de politique monétaire des pays tiers ébranleront les systèmes monétaires de la Communauté aussi longtemps que des mesures de défense suffisantes n'auront pas été mises en vigueur. Si la Communauté voulait le faire, bon nombre de mesures d'harmonisation économique et monétaire, prévues initialement pour le passage à la deuxième étape, devraient déjà être appliquées. Il ne faut pas s'attendre à ce que le Conseil de ministres décide des mesures obligatoires sans y avoir été invité au préalable par la Conférence au sommet.

dc-europe : Lors du débat sur la question posée par le groupe de l'U.D.E., M. Barre a déclaré que les concessions faites à l'Italie se situaient dans le cadre et non en dehors des accords de Bâle. Partagez-vous cette opinion ?

M. BOANO

Craignant que sa monnaie ne devînt l'objet d'une spéculation internationale qui se serait détournée de la livre sterling, l'Italie a demandé et obtenu que la défense de la lire soit assurée aux dépens d'un seul instrument de réserve, c'est-à-dire du dollar et non, comme le prévoyaient les accords de Bâle, aux dépens des trois instruments de réserve (or, dollar, et monnaies de la C.E.E.).

Du point de vue formel, la dérogation reste dans le cadre des accords de Bâle, qui prévoyaient expressément une clause de sauvegarde en ce sens ; la durée proprement dite de cette dérogation, qui a été fixée à trois mois, confirme qu'en comparaison des cas prévus dans la procédure communautaire normale d'intervention, la situation de l'Italie est inhabituelle, car conformément à cette procédure, les dettes contractées en application du système doivent être remboursées dans un délai d'un mois.

Dans la pratique, cette dérogation pourrait rester sans effets si la spéculation internationale ne se concentre pas sur la lire au cours des prochains mois.

Mais si elle est suivie d'effets, le processus d'unification progressive des réserves communautaires, qui a été considéré à Bâle comme une condition indispensable de la formation d'un fonds commun de réserve des Etats membres, sera sans aucun doute retardé, au moins sur le plan psychologique.

Les raisons de cette dérogation sont à considérer comme techniquement acceptables, mais non comme souhaitables. Si l'on veut éviter qu'elles n'aient de nouvelles conséquences, il faudrait à l'avenir que le transfert d'or d'une banque centrale à une autre banque s'effectue à son cours en vigueur sur le marché et non sur la base d'une cotation conventionnelle.

dc-europe : Croyez-vous que le dollar puisse défendre sa nouvelle parité ? Croyez-vous qu'en cas de nouvelle faiblesse du dollar, il serait possible de prendre des mesures communautaires contre un afflux indésirable ?

M. BOANO

Il est évidemment possible qu'une nouvelle faiblesse du dollar survienne en même temps que des assauts spéculatifs dirigés contre les monnaies européennes fortes.

Dans ce cas, on pourrait imaginer deux solutions pour sauver le processus de l'union monétaire : ou bien la flottation générale des monnaies de la Communauté par rapport au dollar, ou un renforcement considérable des contrôles des changes.

La première solution présente l'inconvénient d'affaiblir la compétitivité des produits européens par rapport aux produits américains sur les marchés mondiaux ; la deuxième solution conduirait à la constitution d'un double marché du dollar et porterait ainsi gravement atteinte aux intérêts américains, ce qui engendrerait de très grandes difficultés pour la réalisation d'une réforme du système monétaire international.

dc-europe : Puisque nous discutons de problèmes monétaires, pouvez-vous dire ce que vous pensez de l'utilisation des droits de tirage spéciaux comme moyen de compensation des pertes monétaires et surtout de renforcement des liquidités des pays en voie de développement ?

Cette idée a joué un rôle lors de la discussion des rapports sur la troisième session de la C.N.U.C.E.D. et sur le mémorandum de la Commission relatif à une politique du développement.

M. BOANO

On est depuis lors largement d'accord sur le fait que le système monétaire international ne devra plus, à l'avenir, être dominé par aucune monnaie et que la fonction de réserve du dollar, après une

période intérimaire appropriée, devra être reprise par les droits de tirage spéciaux, même si la surabondance de dollars de ces deux dernières années a limité le rôle de cette nouvelle liquidité internationale.

Mais pour que les droits de tirage spéciaux (D.T.S.) puissent assumer la nature et le rôle d'une véritable réserve monétaire internationale, diverses modifications techniques devront être apportées aux mesures qui régissent actuellement l'utilisation des D.T.S. (il conviendra notamment de déterminer les valeurs auxquelles ils seront liés).

Les solutions techniques indiquées (il faudrait attacher une importance particulière à la modification de la méthode actuelle de la pondération des voix en fonction de l'importance économiques des différents membres) ne doivent pas refléter unilatéralement les intérêts des pays industrialisés, mais elles doivent être élaborées en commun avec les pays en voie de développement.

Cependant, les difficultés techniques et les délais ne permettent pas à cet égard d'espérer pour l'immédiat une solution largement conçue des problèmes monétaires qui se posent aux pays du tiers monde : provisoirement, la procédure de création des D.T.S. peut être reprise pour la deuxième phase principale qui commencera en 1973, afin de maintenir ainsi une base susceptible d'être développée. La nouvelle attribution des D.T.S. devrait surtout se faire en faveur des pays en voie de développement et surtout en faveur de ceux qui n'ont pas bénéficié de l'accroissement des réserves de liquidités internationales.

Les personnes interviewées, M. Giovanni BOANO (sénateur italien, vice-président de la commission des relations économiques extérieures du P.E.), Friedrich BURGBACHER et Walter LÖHR (membres du Bundestag) appartiennent au groupe démocrate-chrétien du Parlement européen.

L'AIDE AU DEVELOPPEMENT ET LA COMMUNAUTE

Le Parlement européen passe en revue l'ensemble des questions
d'actualité

Le Parlement européen a consacré près d'une journée entière, suivie d'une session de nuit, à l'examen des différents problèmes de la politique d'aide aux pays en voie de développement ; à l'ordre du jour de la séance du 4 juillet était inscrite la discussion d'une question orale sur l'attribution de droits de tirage spéciaux aux pays en voie de développement, d'un rapport sur le Mémoire de la Commission sur une politique communautaire de coopération au développement et d'un rapport sur les résultats de la Troisième session de la C.N.U.C.E.D. qui s'est tenue à Santiago. M. Westerterp, Secrétaire d'Etat néerlandais, a répondu à la question orale au nom du Conseil ; la Commission était représentée par les présidents Mansholt, Deniau et Barre. Ce regroupement des thèmes de discussion a permis un large échange de vues : le rapport sur la C.N.U.C.E.D. a donné l'occasion de faire le bilan de l'aide au développement, le rapport sur le Mémoire de la Commission, d'esquisser les orientations futures de la politique communautaire d'aide au développement, et l'examen des problèmes relatifs aux droits de tirage spéciaux a permis de rapporter à la réforme du système monétaire international, l'aide aux pays en voie de développement.

Au début de la deuxième décennie de développement, après trois sessions de la C.N.U.C.E.D. et bien que l'opinion publique soit désormais plus sensibilisée aux problèmes de la politique de développement, la situation des pays en voie de développement ne se révèle pas favorable, quelle que soit la perspective politique dans laquelle on la considère. Quelques remarques générales qui ont été faites par M. Deniau, membre de la Commission, suffisent à illustrer ce fait. La part des pays en voie de développement dans le commerce mondial, qui était de 30 % en 1950, est tombée à 19 % en 1970. Le déficit commercial des pays en voie de développement sur les marchés autres que la C.E.E. s'aggrave sans cesse : pour la période de 1962 à 1965, il a été, en moyenne, de 1 milliard de dollars, pour la période de 1966 à 1969, de 2 milliards de dollars, et pour 1970, de 3,5 milliards de dollars. L'endettement s'accroît : si l'évolution actuelle se poursuit et si les conditions de l'aide en capitaux demeurent inchangées, les pays en voie de développement auront à payer en 1975, pour acquitter l'intérêt des prêts qui leur ont été consentis, une

somme équivalente aux montants qui leur ont été attribués comme aide publique par l'ensemble du monde en 1969. A moins de changements radicaux, le sens des flux de capitaux, qui va actuellement des pays développés aux pays sous-développés, se trouvera pratiquement inversé. Les moyennes des taux de croissance du produit national brut (PNB) sont relativement modestes et la rapidité de la croissance démographique se traduit même par une baisse du PNB par habitant dans la plupart des pays en voie de développement. Quant à la Communauté, elle est encore loin d'avoir atteint les objectifs que les pays développés se sont assignés d'un commun accord : le montant de l'aide annuelle au développement devrait s'élever au minimum à 1 % du PNB ; celui des flux publics doit atteindre au minimum 0,7 % du PNB. En fait, le montant des flux publics n'est actuellement, pour la Communauté élargie, si l'on totalise les prestations bilatérales et les prestations multilatérales, que de 0,41 % du PNB.

Il y a aussi la baisse constante des prix des produits de base et la détérioration des termes de l'échange résultant des progrès de l'inflation dans les pays développés. De plus, la crise monétaire de 1971 a posé de nouveaux problèmes aux pays en voie de développement, du fait que les réserves en devises de ces pays sont presque entièrement constituées de dollars. La dévaluation du dollar et la non-convertibilité de cette monnaie en or ont encore aggravé la situation.

Dans ces conditions, on comprendra que le Parlement européen n'ait pas pu, lui non plus, apporter aux problèmes qui se posent en l'occurrence, une réponse qui satisfasse tout le monde. La preuve en est que le rapport sur le Mémoire de la Commission sur une politique communautaire de coopération au développement a fait l'objet de pas moins de 22 amendements. Mais il y a aussi le fait que l'unanimité n'a pas pu se faire au sein du Parlement européen, à la suite de la discussion du rapport sur la C.N.U.C.E.D., sur la question de la politique d'aide au développement qui a été pratiquée jusqu'ici.

La résolution, rédigée en termes très prudents, se félicite de ce qu'un traitement particulier ait été reconnu aux 25 pays en voie de développement les moins avancés ; on n'a pas oublié d'y faire l'éloge de l'action de la Communauté en qualifiant d'exemplaires les accords d'association conclus avec les pays africains, bien qu'en ce domaine, les résultats acquis à ce jour ne sauraient justifier un enthousiasme excessif.

Le Parlement européen met au passif de l'action de la Communauté le fait que son intervention dans le cadre de la Conférence n'ait pas été suffisamment coordonnée, que son unité ne s'y soit pas manifestée clairement, qu'elle n'y ait pas poussé à la conclusion d'accords commerciaux généraux sur les matières de base et qu'il n'y ait pas eu de progrès sur le plan de l'élargissement de l'aide financière des pays développés. Le Parlement européen se prononce en termes plutôt neutres sur le fait que le problème du lien entre les droits de tirage spéciaux et le financement du développement n'a été qu'évoqué à la Conférence, et non étudié à fond, et souhaite de la même façon que les mesures monétaires des pays industrialisés ne se traduisent pas par des pertes de substance pour les pays en voie de développement. Il souhaite que (comme l'a décidé la C.N.U.C.E.D.), un organe de contact soit créé entre les autorités compétentes en matière de réforme du système monétaire international et les organes de la C.N.U.C.E.D., de façon qu'il soit mieux tenu compte des intérêts des pays en voie de développement. Il espère également que les pays en voie de développement pourront mieux faire valoir leur point de vue lors des prochaines négociations tarifaires. Le Parlement européen estime que s'il n'était pas possible de conclure actuellement un accord mondial sur certains produits de base, la Communauté devrait prendre l'initiative de proposer la conclusion d'un accord auquel d'autres pays industrialisés pourraient adhérer ultérieurement. La résolution cite l'exemple du produit de base qu'est le cacao.

Le rapport sur le Mémoire de la Commission concernant une politique communautaire de coopération au développement a donné au Parlement européen l'occasion de définir sa position quant aux raisons de pratiquer une politique commune de développement et quant à l'étendue de cette politique, sur les orientations futures de cette politique, les compétences et moyens d'action supplémentaires dont la Communauté devra disposer ainsi que sur l'importance relative des politiques communes de développement à l'égard des Etats associés, d'une part, et des autres pays en voie de développement, d'autre part. Dans son Mémoire, la Commission dénonce à juste titre le caractère d'incohérence de la répartition des compétences entre les Etats membres et la Communauté, cette dernière étant responsable de la politique commerciale, alors qu'abstraction faite des compétences communautaires quant à l'octroi d'aides au développement des Etats associés, ce sont les Etats membres qui sont compétents en matière d'aide aux autres pays en voie de développement. Le rôle accru de la

Communauté élargie sur le plan du commerce mondial appelle une extension à un niveau général de l'aide au développement. S'il est vrai que la Communauté ne saurait se substituer du jour au lendemain aux Etats membres comme dispensateur de l'aide au développement, il ne s'en impose pas moins de prendre des mesures visant à organiser l'ensemble des aides nationales. L'idée à retenir en l'espèce est celle de la coordination de la mobilisation des crédits, tâche dont les institutions communautaires doivent prendre la responsabilité. Pour pouvoir s'y attaquer efficacement, la Communauté devra disposer d'un fonds d'aide au développement auquel les pays non associés puissent recourir et dont les ressources permettraient de compléter les programmes nationaux d'aide au développement. Il va sans dire que cela implique l'attribution des pouvoirs financiers voulus. L'ordre de grandeur des ressources du fonds n'a encore fait l'objet d'aucune proposition précise.

Non sans fierté, la Communauté fait valoir que l'ensemble des pays en voie de développement ont réalisé vis-à-vis d'elle un excédent considérable de leur balance commerciale (dû en partie, cependant, au fait que la Communauté est tributaire des importations de pétrole); elle y voit une preuve du libéralisme de sa politique commerciale, souvent critiquée. On ne saurait cependant nier que les seuls instruments commerciaux s'avèrent désormais insuffisants pour mener une politique commune de développement efficace à l'égard de tous les pays en voie de développement. Dès à présent, la position privilégiée des pays associés en voie de développement s'est largement détériorée, à la suite de la réduction des préférences dont ils bénéficiaient; l'extension des préférences généralisées aux semi-produits et aux produits finis originaires des pays en voie de développement, extension dont la Communauté s'était fait le champion, est aussi pour quelque chose dans l'effritement du fondement commercial des accords d'association.

L'aide alimentaire pourrait constituer une autre contribution positive de la Communauté. Depuis 1967, la Communauté (en tant que telle ou par l'intermédiaire des Etats membres) fait don aux pays en voie de développement de plus d'un million de tonnes de céréales par

an et aussi, depuis peu, de produits laitiers et de produits d'oeufs. Elle couvre ainsi un quart de l'aide alimentaire mondiale convenue dans le cadre du G.A.T.T. et des négociations Kennedy. Vouloir réduire ces fournitures serait en quelque sorte aller à l'encontre de nos propres intérêts. Cependant, le rapport de la commission des relations économiques extérieures déplore que cette aide dépende davantage de la situation du marché des produits agricoles soumis aux organisations de marché de la C.E.E., que des besoins des pays bénéficiaires. On peut toutefois se demander pourquoi un système intéressant à la fois pour le donneur et pour le receveur ne serait pas bon uniquement parce qu'il présente aussi des avantages pour le donneur.

En ce qui concerne le contenu proprement dit du Mémorandum de la Commission sur la future politique commune en matière de développement, le Parlement européen a émis un avis de principe positif :

- il est souhaitable de conclure régulièrement des accords visant à harmoniser les critères applicables aux mesures de développement, en veillant à élaborer des principes communs de rentabilité ;
- en ce qui concerne l'harmonisation des conditions requises pour la fourniture d'une aide financière, les critères doivent être différenciés selon le degré de développement du pays receveur (par l'augmentation de la part des dons et l'octroi de conditions de crédits plus favorables, et éventuellement, par une consolidation de dettes) ;
- abandon de la pratique des aides liées, y compris, éventuellement, pour l'aide financière accordée par le F.E.D., pratique qui impose l'utilisation des crédits dans les pays de la Communauté, au cas où le déliement des aides serait réalisé sur le plan mondial ;
- coordination de l'aide bilatérale accordée par les Etats membres par recours à des fonds qui seraient fournis par le futur Fonds européen de développement destiné aux Etats non associés. L'ensemble des mesures d'aide au développement devrait être défini sur la base de plans communs à la Communauté et aux pays membres et être inscrit, sous forme de lois, dans les projets financiers à moyen terme de la Communauté.

La part des dons dans l'aide au développement consentie par la Belgique, la France et les Pays-Bas est plus importante que pour la République fédérale d'Allemagne et l'Italie. L'exposé des motifs de la résolution fait remarquer, avec une certaine malice que les premiers de ces pays financent ainsi indirectement le paiement des intérêts dus aux autres.

Les différences sont aussi considérables en ce qui concerne les conditions des prêts, ce qui tend à démontrer que la nécessité d'une harmonisation est réelle, si l'on considère que la coordination de l'aide au développement - vue dans son ensemble - implique une plus grande efficacité de l'aide au développement.

Il conviendrait aussi d'éclaircir la relation entre aide publique et aide privée et de définir, sur le plan communautaire ou international, ce qu'il faut en fait entendre par aide au développement.

S'il se fait, par exemple, qu'en République fédérale, contrairement à ce qui se passe en France, l'aide privée est plus importante que l'aide publique, il ne faut pas oublier que malgré la seconde guerre mondiale et l'accession à l'indépendance des pays en voie de développement, la France a conservé dans ses anciennes colonies une position prédominante sur les plans économique et culturel, tandis que l'Allemagne perdait ses investissements à l'étranger.

Il ne faut pas s'étonner que la querelle entre "mondialistes" et "régionalistes" se soit rallumée une fois de plus à l'occasion de la discussion et de l'adoption de la résolution, même si les interventions n'ont pas permis de définir exactement les différentes positions. Les "mondialistes" estiment qu'il faut mettre en oeuvre une politique commerciale identique à l'égard de tous les pays en voie de développement, les relations privilégiées avec les pays associés devant être sauvegardées par le recours aux ressources du F.E.D. Les "régionalistes" estiment que les préférences commerciales accordées aux pays associés constituent l'élément essentiel de l'association et que leur réduction ou leur suppression signifierait la fin de l'association. La Commission propose, dans son mémorandum, une formule de compromis qui ne satisfait personne et elle estime qu'il faut mettre un terme à cette "querelle stérile".

On ne saurait nier que les deux points de vue portent en tout cas aussi la marque de puissants intérêts économiques. Il n'est guère possible de poser le problème de manière objective. Seul l'avenir nous dira qui a raison, selon les conséquences qu'aura, du point de vue de la répartition des richesses, l'aide régionale au développement mise en oeuvre avec les moyens de la politique commerciale dans les pays en voie de développement qui en sont les bénéficiaires.

Dans sa réponse à la question orale concernant la liaison entre l'aide au développement et l'application, au 1er janvier 1973, de droits de tirage spéciaux, M. Barre a souligné la nécessité d'une meilleure répartition et d'une meilleure utilisation des liquidités internationales, et dissipé les craintes que l'on pourrait nourrir de voir les mesures qui seraient prises en faveur des pays en voie de développement avoir automatiquement des conséquences inflationnistes. Comme M. Mansholt, président de la Commission, l'avait déjà précisé à Santiago, la Commission s'emploie résolument à défendre les intérêts des pays en voie de développement, tandis que le Conseil n'a manifestement pas encore adopté de position commune, comme l'a révélé la réponse de M. Westerterp. Toutefois, la Commission elle-même ne peut pas encore dire si les pays industrialisés devraient mettre immédiatement une partie de leurs droits de tirage spéciaux à la disposition de l'organisation internationale d'aide au développement ou apporter à cette organisation des contributions proportionnelles en monnaies nationales, ou encore si le Fonds monétaire international devrait céder directement des droits de tirage spéciaux à l'organisation internationale d'aide au développement. En tout cas, l'attribution compensatoire de DTS à des Etats isolés devrait être exclue, le passage par l'organisation internationale d'aide au développement restant indispensable.

Les porte-parole du groupe démocrate-chrétien, Mommersteeg (Néerlandais) et Boano (Italien) se sont répartis la tâche, le premier s'étant penché sur la Conférence de la C.N.U.C.E.D. et les droits de tirage spéciaux, le second, sur le Mémoire de la Commission.

Mommersteeg a comparé les résultats de la Conférence de la C.N.U.C.E.D. avec les espoirs que le Parlement européen avait exprimés dans une résolution adoptée le 7 mars. Il a dénoncé la tentation de voir dans l'attribution de droits de tirage spéciaux aux pays en voie de développement, projet qu'il faut d'ailleurs approuver, un substitut facile à l'accroissement de l'aide au développement consentie par les pays industrialisés.

Boano a prononcé un plaidoyer chaleureux en faveur d'une politique d'aide au développement s'inspirant de considérations humanitaires, dégagée de préjugés politiques et de calculs économiques, mise en oeuvre au niveau européen et de nature essentiellement multilatérale. Il a recommandé à la Commission d'étudier le plan Tinbergen de division internationale du travail. Le lauréat néerlandais du prix Nobel a classé la production mondiale en onze catégories, et tenté de la répartir entre onze régions du monde.

Le délégué démocrate-chrétien belge Dewulf, président de la commission des relations avec les E.A.M.A., a rompu une lance en faveur de l'association. Ses interventions et les amendements qu'il a présentés ont été pour beaucoup dans la mise au point définitive du texte de la résolution.

D'une façon générale, le débat a montré que le Parlement européen est pleinement conscient du fait qu'il faudrait reconnaître aux problèmes de la politique de développement la même importance que celle qu'a revêtue, au 19e siècle, la question sociale qui se posait dans les pays actuellement industrialisés.

Il n'en va malheureusement pas encore de même pour le Conseil. Celui-ci n'a même pas encore discuté le mémorandum sur l'aide au développement.

Une autre conclusion s'impose, c'est que de même que la personnalité d'un enfant s'éveille au contact du monde extérieur, la Communauté se fortifie et mûrit à l'épreuve de ses obligations internationales, plus, peut-être, qu'en se cherchant elle-même.

EXTRAIT DU DISCOURS DE M. VANDEWIELE, FAIT AU SENAT BELGE

LE 26 JUIN 1972 A L'OCCASION D'UN DEBAT SUR LE BUDGET DES AFFAIRES
ETRANGERES

- L'intégration européenne dans le domaine social

"Je ne permettrai d'insister sur le problème de l'intégration dans le domaine social. A côté des aspirations à une union économique, monétaire et politique, il importe de souligner la dimension sociale de l'intégration européenne.

Je ne permets aussi de rappeler les décisions du deuxième congrès de l'organisation européenne de la Confédération mondiale du travail. Ce congrès, qui s'est réuni en mai à Luxembourg, a consacré une grande partie de ses débats aux problèmes sociaux, qui doivent être un point important de l'ordre du jour de la prochaine conférence au sommet.

Le congrès estime - nous citons un passage de la résolution finale - que l'objectif fondamental du syndicalisme européen - la défense et la promotion des travailleurs - appelle la création d'un pouvoir syndical unitaire en Europe, tout en respectant les différences des situations nationales, les applications internationales et la nécessité de mener une action efficace dans le domaine professionnel.

C'est pourquoi le congrès estime qu'il y a lieu de consacrer une attention particulière :

- à la nécessité d'une réforme du mouvement syndical européen en liaison avec l'élargissement de la Communauté,
- à la nécessité urgente d'une structure syndicale au niveau européen qui permette au mouvement syndical européen d'exercer constamment une action unitaire, qui doit résoudre les principaux problèmes des travailleurs et contraindre les institutions européennes à accepter ses représentants comme interlocuteurs.

La Commission européenne a esquissé les grandes lignes de ses futures activités sociales dans un important document intitulé "Orientations préliminaires pour un programme de politique sociale communautaire".

Ce document a été très favorablement accueilli au Parlement européen. A la session de juin à Strasbourg, nous avons pu constater avec satisfaction combien les opinions concordaient - malgré l'appartenance aux groupes politiques - sur les priorités sociales indiquées.

Permettez-moi aussi de mettre en lumière quelques points essentiels de ces orientations préliminaires et en même temps d'inviter Monsieur le Ministre à bien vouloir nous indiquer, à l'issue du débat, si le gouvernement peut approuver certains de nos souhaits.

Sommes-nous d'accord pour appuyer résolument une politique sociale et économique européenne, bien structurée, tendant à atteindre les grands objectifs de notre société post-industrielle ? Nous vous en parler avant tout :

- du plein emploi et d'un emploi vraiment humain,
- d'une plus grande justice sociale,
- d'une plus grande qualité de la vie, en assurant le respect de l'homme, de tout homme (y compris le plus faible) et le plein épanouissement de sa personnalité.

Pour atteindre ce but, il faut la volonté politique de tous les pays intéressés et de tous les groupes et partis en cause.

Cette volonté politique doit s'exprimer dans des structures démocratiques adéquates, sociales, économiques et politiques.

Nous regrettons que l'intégration européenne soit, jusqu'à présent, limitée pour l'essentiel au plan économique.

Sous la pression des entreprises multinationales, et par suite d'un nombre de décisions politiques européennes, les véritables centres de décision économique et politique, dont dépend la vie de nos peuples, se situeront peu à peu au-delà des frontières nationales. La vie de dizaines de millions de travailleurs et de leurs familles, la sécurité de leur emploi, l'élévation de leur niveau de vie, leurs conditions de travail et de vie en général dépendent chaque jour davantage de puissants groupes financiers et économiques internationaux et de décisions prises au niveau communautaire.

La question revient sans cesse et avec acuité : dans quelle mesure les premiers intéressés, les ouvriers, les employés, les cadres, les agriculteurs et les consommateurs sont-ils informés des décisions prises ? Dans quelle mesure ces décisions les touchent-ils ? Quelle est leur influence sur la formation de ces décisions prétendument démocratiques ?

Nous pouvons affirmer sans doute aucun que l'intégration sociale n'est rien de moins qu'inexistante.

Nous constatons, avec une inquiétude et une impatience croissantes, que le projet de renforcer le dialogue et la coopération entre les partenaires sociaux n'est en définitive qu'une déclaration théorique, sans contenu satisfaisant.

Cette aspiration doit être concrétisée par des engagements francs ainsi que par des procédures de consultation appropriées et régulières.

Dans ce but, il faudrait non seulement augmenter le nombre de commissions paritaires par secteur, mais aussi et surtout disposer des instruments et moyens permettant des consultations efficaces et régulières.

Une véritable politique sociale doit être axée sur la répartition équitable des fruits du progrès entre les différents secteurs et groupes intéressés. Elle suppose la réalisation d'une planification économique et sociale démocratique au niveau communautaire.

- Il apparaît de plus en plus nettement que tous les problèmes sociaux ont une dimension européenne. La distinction entre les finalités sociales, nationales et européennes devient de plus en plus illusoire. Nos réflexes trop souvent nationaux ne peuvent qu'empêcher la réalisation d'une politique sociale communautaire.
- La réalisation des objectifs sociaux au niveau européen dépendra, selon leur nature, de la réglementation ou de négociations entre les organisations de travailleurs et d'employeurs.
- La concertation paritaire ressortit à la compétence des organisations de travailleurs et d'employeurs. Toutefois, la Communauté doit apporter son aide aux négociations et élaborer des instruments politiques adéquats pour celles-ci. En cas d'échec des négociations, les organes communautaires doivent prendre leurs responsabilités.

Ce ne sont pas seulement les institutions de la C.E.E. qui sont responsables des problèmes nécessitant des solutions sur le plan législatif, tels que par exemple l'emploi, l'enseignement, la formation professionnelle, la sécurité sociale, la sécurité et l'hygiène de l'environnement et du milieu de travail. Les organisations syndicales et patronales doivent être associées plus étroitement à la prise des décisions et au contrôle de leur application.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Dans le programme social européen, la nécessité urgente d'une politique de l'emploi efficace au niveau européen est soulignée à juste titre.

Une telle politique suppose en premier lieu :

- la création d'emplois par priorité dans des régions moins développées ou défavorisées;
- l'amélioration de la qualité de l'emploi. Nous voulons réaliser non seulement le plein emploi, mais aussi un meilleur emploi;
- compte tenu du progrès technique, mais aussi des conditions nécessaires pour assurer l'épanouissement social et humain des travailleurs sur le plan individuel et collectif, ce programme social européen doit ménager une place privilégiée au développement de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'éducation permanente.

Du côté syndical, il est fait observer à ce sujet que les traités actuels de la Communauté et tout particulièrement l'article 128 du traité de Rome ne nous offrent pas assez de possibilités en matière d'enseignement et de formation professionnelle.

Le texte lui-même n'a d'ailleurs reçu qu'une application insuffisante.

Dans les deux secteurs précités, il y a lieu de mettre fin à la discrimination de la jeunesse ouvrière, des femmes et des immigrants et d'assurer le droit au travail des handicapés.

- Dans le cadre de la démocratisation nécessaire des structures économiques et sociales à tous les niveaux, nous considérons la démocratisation de l'entreprise - qualifiée dans le programme de la Commission d'objectif à moyen terme - comme un objectif essentiel.

La concertation organisée visée dans la résolution doit faire l'objet de discussions et de décisions au niveau européen. Cette démocratisation doit trouver une première application dans la reconnaissance du droit syndical dans les entreprises et dans un élargissement de l'exercice de ce droit."

- La crise au Centre commun de recherche européen :

" Permettez-moi encore de brèves réflexions sur le malaise actuel du personnel du Centre commun de recherche européen.

La résolution du Conseil du 21 décembre 1971 relative au prochain programme de recherche de l'Euratom a donné lieu, en son temps, à des commentaires amers, non seulement dans la presse européenne, mais aussi dans différents parlements nationaux.

Dans des termes plutôt hésitants, cette résolution fait état de l'élaboration d'un futur programme pluriannuel, qui devrait débuter en 1973 et dont la préparation devait commencer dès le début de l'année 1972.

Ce programme du Centre commun de recherche serait concentré principalement sur des recherches de base et à long terme ainsi que sur des activités de service public. Les effectifs seraient déterminés en fonction de ces activités.

Les dernières discussions au Parlement européen ont montré en toute clarté qu'il faut parler maintenant d'un véritable malaise.

Monsieur le Ministre,
Est-il exact que la Commission de la C.E.E. aurait l'intention de proposer au Conseil de suspendre tous les programmes relatifs à la nise au point de réacteurs ?

Allons-nous marquer notre accord sur une réduction de cinq cents unités de l'effectif du Centre commun de recherche ?

Est-il vrai que le budget sera considérablement réduit ?

Il est au moins étonnant qu'au moment où - je cite encore une fois la résolution du Conseil - " il importe de procéder à l'adaptation de ses activités dans le domaine de la recherche et du développement et à l'ajustement de ses moyens de recherche propres aux exigences de l'avenir", des propositions soient envisagées tendant à réduire sensiblement l'effort communautaire en matière de recherche.

Nous nous trouvons devant une menace pour l'Euratom et pour l'avenir de ses travaux.

La Belgique ne peut assurément pas rester insensible devant l'inquiétude croissante (pour ne pas employer le mot d'anertune) des cadres scientifiques et du personnel du centre de recherches communautaire. Nous comptons sur une action énergique du gouvernement belge!

- La future Conférence au sommet :

" J'attire maintenant votre attention sur les propositions relatives à la forme que prendra la future Communauté européenne politique.

Les démocrates-chrétiens européens ont voté à l'unanimité quelques principes pour la réorganisation institutionnelle et constitutionnelle de la Communauté, qui devraient être appliqués, par une révision du traité, en 1975.

1. Il est formé un gouvernement européen dont le président est nommé par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement et dont les membres représentent de façon appropriée les Etats membres de la Communauté.
2. La Chambre des Etats membres, composée de ministres et d'autres représentants des Etats membres nommés par les gouvernements, exerce le pouvoir législatif avec le Parlement européen.
3. Le Parlement européen se compose de représentants des peuples des Etats membres élus au suffrage universel direct et secret, conformément à une loi électorale européenne.

Nous espérons que le gouvernement approuvera ces positions et les mettra déjà à l'ordre du jour des prochaines discussions au niveau européen."

N o u v e l l e s b r è v e s

REUNION A PARIS, LES 10 ET 11 JUILLET, DU BUREAU POLITIQUE DE
L'UNION EUROPEENNE DEMOCRATE-CHRETIENNE

Le Bureau politique de l'Union Européenne des Démocrates-Chrétiens s'est réuni à Paris, les 10 et 11 juillet derniers, au Palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Mariano RUMOR, Ministre de l'Intérieur dans le gouvernement italien.

L'objet de cette réunion était de déterminer une attitude commune de la démocratie chrétienne européenne à l'égard de la conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement de la communauté élargie.

A l'issue des deux jours de débat fut adoptée une résolution dans laquelle "le Bureau politique de l'U.E.D.C. considère que l'union économique et monétaire est certainement une condition fondamentale préalable à une cohésion durable pour le processus d'intégration communautaire et en particulier pour faire face, dans l'immédiat et d'une façon unitaire, au problème difficile du réajustement monétaire international".

Mais, pour atteindre des buts d'une telle envergure, l'U.E.D.C. estime que certaines conditions doivent être remplies :

- transfert graduel des compétences nationales au niveau communautaire ;
- création d'un centre unique de décisions qui possède les caractéristiques d'un véritable gouvernement européen, responsable à l'égard du Parlement européen, doté de pouvoirs législatifs et de contrôle.

Cependant, pour les démocrates-chrétiens, "le projet économique et social des pays membres ne peut être réalisé qu'à travers l'amélioration constante des conditions qualitatives de vie et de l'emploi des peuples, par l'élimination des déséquilibres existant entre les différentes régions, grâce à une politique régionale et sociale commune qui aille de pair avec une politique sérieuse de défense du milieu naturel et humain".

La Communauté européenne ne pourrait imposer sa propre et nouvelle identité et sa personnalité internationale, que par une politique étrangère et de défense commune. Une nouvelle stratégie solidaire et constructive avec les Etats-Unis devrait être définie à l'égard des pays de l'est ; de même l'Europe unie devrait affronter les problèmes des pays en voie de développement, notamment ceux de l'Amérique latine (problème dont le caractère dramatique a été démontré par la récente C.N.U.C.E.D.). L'Europe doit assumer toute sa responsabilité afin de contribuer à diminuer l'écart croissant entre pays riches et pays pauvres".

LE DOSSIER INSTITUTIONNEL DE LA COMMUNAUTE

Le 5 juillet dernier, le Parlement européen votait à une très forte majorité (avec la seule opposition du groupe gaulliste) une résolution défendue par M. MÜLLER (allemand, démocrate-chrétien) au nom de la commission politique.

Cette résolution est adressée aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté élargie, qui devront tenir compte de ces propositions lors du Sommet prévu pour octobre, quand ils définiront le développement institutionnel des Communautés.

Lors de ce vote, le groupe gaulliste du Parlement européen s'est, une fois de plus, volontairement retiré dans un "splendide isolement". Ce qui permit, quelques jours plus tard (le 11 juillet), à l'éditorialiste de "La Nation", le quotidien officiel du gaullisme militant, d'entonner l'éternel couplet des vrais européens bafoués et mis en échec par "les plus vieux chevaux de retour de la supranationalité"....

Décidément, c'est faire grand cas de la force de persuasion de la Démocratie-Chrétienne, et donc en définitive lui rendre hommage, que de prétendre qu'elle a réussi, par son "forcing", à entraîner dans son sillage, pour voter avec elle un texte jugé trop ambitieux pour être réaliste, à la fois les libéraux et les socialistes, alors justement que son objectif était, paraît-il, de démontrer que l'une de ces forces politiques n'était composée que de tièdes européens !

Non, il est décidément trop facile de rejeter sur les autres l'échec d'une réelle recherche de compromis. Trop facile également, sous prétexte que l'on ne parvient pas à affadir suffisamment une résolution cohérente et ambitieuse, d'accuser le Parlement européen en tant que tel de ne pas savoir "faire preuve du sens le plus élémentaire de ses responsabilités".

Il n'y a pas de concessionnaire exclusif de l'idée européenne.
Et même s'il y en avait un, ce n'est en tout cas pas le
gaullisme qui pourrait prétendre à ce titre.

Plutôt que d'accuser les autres de tenter "une offensive
contre l'Europe", il serait plus sage d'accepter de tenter
avec eux une offensive pour l'Europe.

LES ACCORDS ENTRE LA COMMUNAUTE ET LES PAYS MEMBRES DE L'AELE
NON CANDIDATS A L'ADHESION

La signature à Bruxelles, le 22 juillet dernier, des accords entre la Communauté d'une part, l'Autriche, la Finlande, l'Islande, le Portugal, la Suède et la Suisse d'autre part, doit être saluée comme l'une des premières décisions politiques majeures de la Communauté élargie.

L'Europe élargie a su par là tirer profit des résultats obtenus par l'AELE depuis une dizaine d'années, sans risquer de laisser le caractère spécifique de la construction communautaire se diluer dans une simple zone de concertation économique.

C'est aussi une chance pour tous ces pays de voir s'ouvrir devant eux le marché européen.

Il est seulement dommage que certains de ces pays, l'Autriche, la Suède et la Finlande par exemple, n'aient pas pu, en raison de leur situation politique, aboutir à une association plus étroite avec la Communauté.

Beaucoup de bruit avait été fait, il y a quelques mois, autour d'un discours de M. BREJNEV, qui avait permis à certains de conclure un peu vite à une reconnaissance de la Communauté par l'Union Soviétique. Les récentes négociations entre la Communauté et l'Autriche ou la Finlande, par exemple, ont montré que l'attitude de l'U.R.S.S. ne s'était en rien assouplie, en réalité, à l'égard de l'Europe.

La signature de ces accords est aussi une étape vers la redéfinition générale des relations entre les pays industriels. La prochaine étape, c'est-à-dire les négociations qui s'ouvriront dans le cadre du GATT l'année prochaine, sera bien plus difficile à franchir pour la Communauté. Elle devra d'ici là manifester encore mieux sa cohésion.

